EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Gérard BOHNER à Olivier BIANCHI, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Françoise NOUHEN**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant le débat de la question n°1
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Jérôme AUSLENDER)
Alain LAFFONT donne pouvoir à Patricia GUILHOT et quitte la séance avant le vote de la question n°4
Saïd Akim BARA arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Philippe BOHELAY)
Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Jean-Pierre BRENAS et quitte la séance avant le vote de la question n°7

Rapport N° 9

CÔTES DE CLERMONT ESPACE NATUREL SENSIBLE

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Lors de sa séance du 22 février 2013, le Conseil Municipal a délibéré sur le projet de préservation des Côtes de Clermont et la labellisation du site au titre des « Espaces Naturels sensibles » (ENS). Cette délibération avait pour objectifs de solliciter le Conseil Départemental sur la création de l'ENS des Côtes de Clermont et de demander au Conseil Départemental de déléguer son droit de préemption ENS à l'EPF-SMAF.

Le Conseil Départemental a différé le projet car des précisions sur les orientations du PLU étaient nécessaires à l'instruction du dossier.

En effet, conformément aux orientations du SCOT (Schéma de cohérence territorial) qui identifie le Puy de Chanturgue en tant que « zone viticole à protéger », une clarification des objectifs poursuivis pour les Côtes de Clermont a permis de dégager une double orientation :

- la relance de l'activité viticole sur les bas de pentes du Puy de Chanturgue
- la préservation des milieux et des paysages grâce à la labellisation ENS

Un dossier complémentaire prenant en compte la compatibilité d'un projet agricole avec un ENS, a été présenté, en septembre 2015, devant le Comité de suivi des Espaces Naturels Sensibles.

En effet, la Ville de Clermont-Ferrand a engagé une concertation avec les acteurs agricoles afin d'accompagner la relance de l'activité viticole. Il ressort que la problématique foncière constitue un frein majeur.

Pour cette raison, il est proposé une modification du périmètre ENS et du périmètre de droit de préemption telle que figurée sur les plans joints en annexe, de façon à exclure les parcelles ayant vocation agricole et classées « Appellation d'Origine Protégée Côtes d'Auvergne ».

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à demander au Conseil Départemental de déléguer son droit de préemption à l'EPF-SMAF sur la base de la cartographie jointe ;
- à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier et notamment les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental qui découleront de la labellisation ENS.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

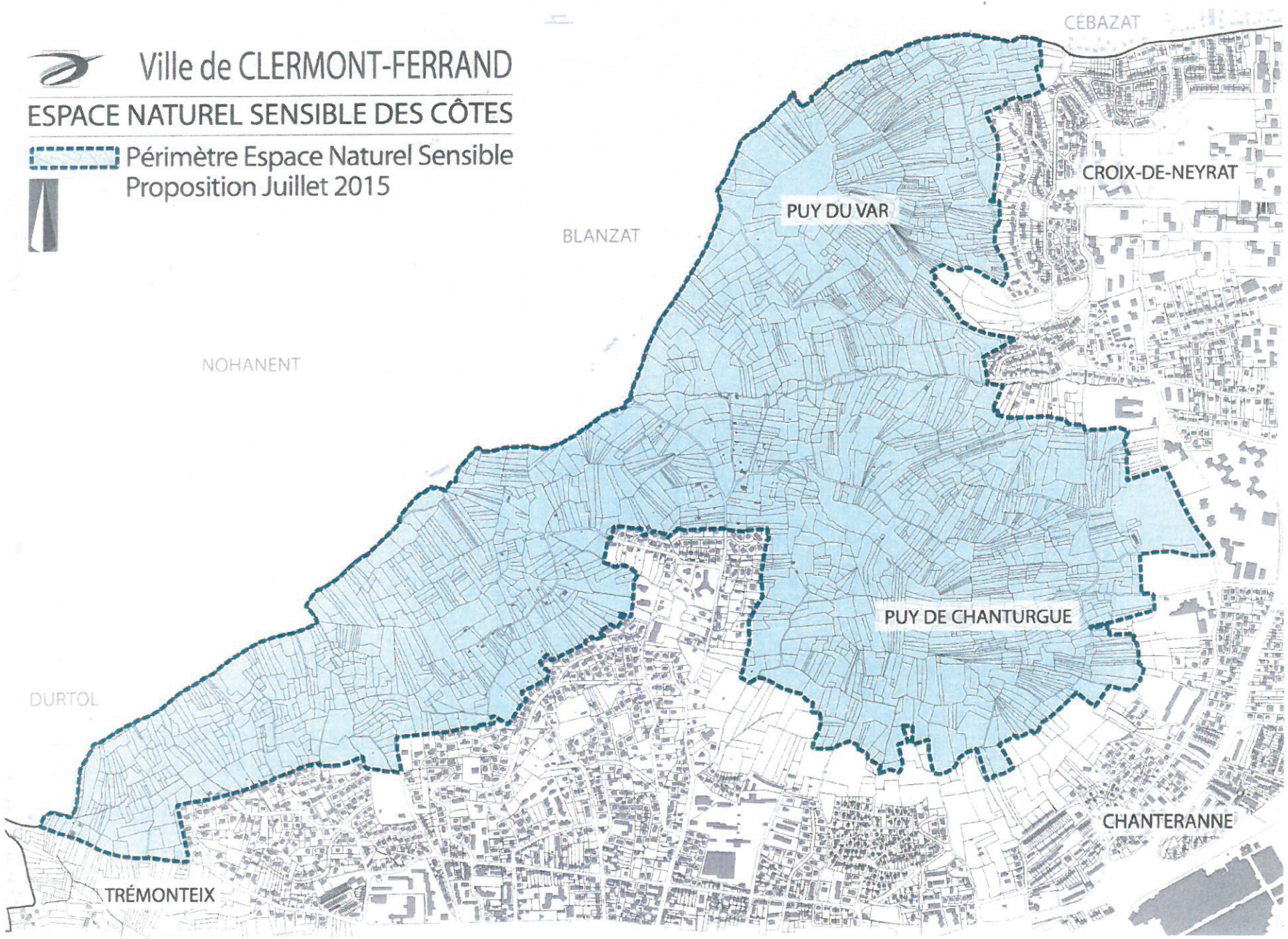
Pour ampliation certifiée conforme.

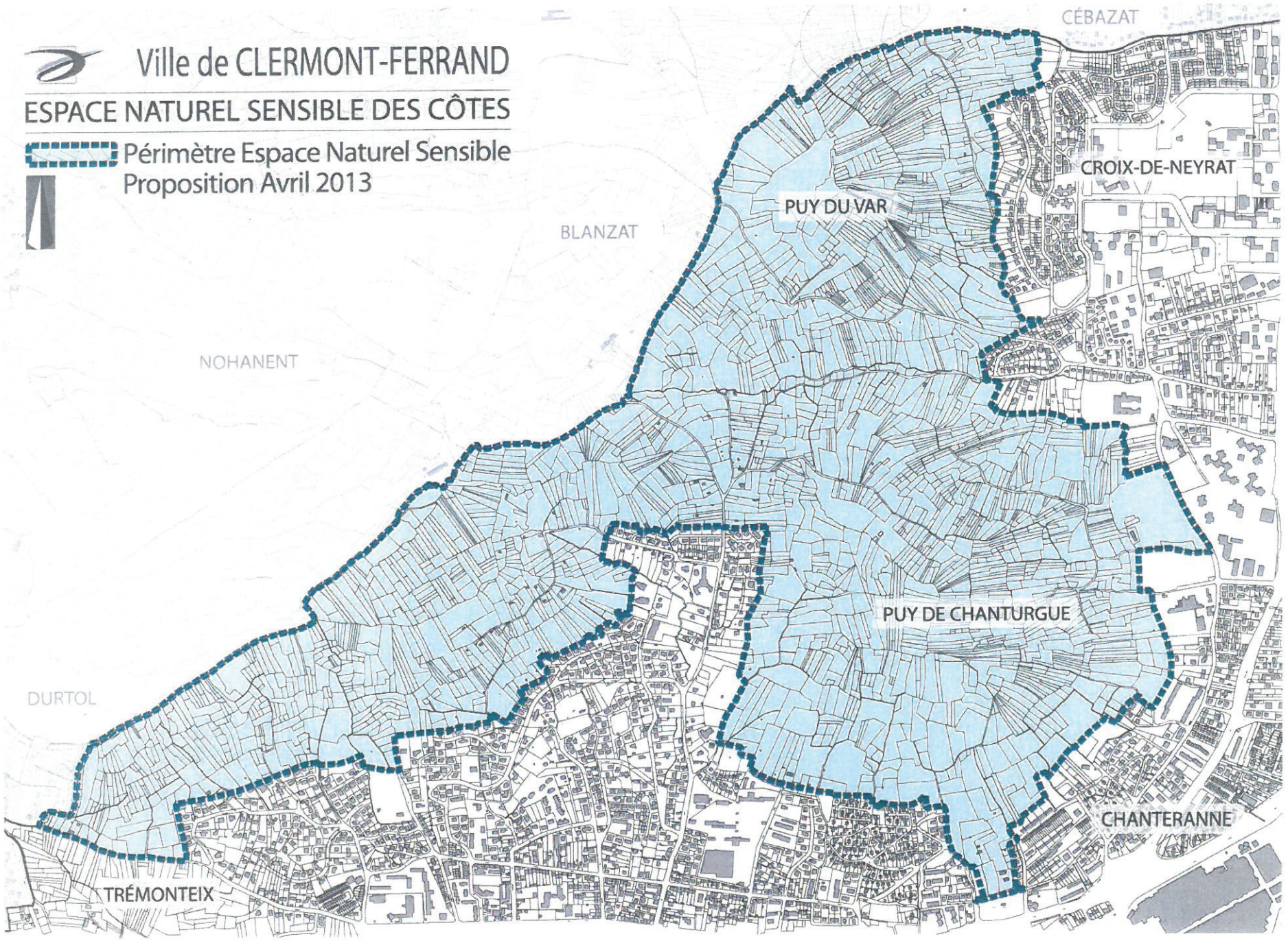
Fait à Clermont-Ferrand, le 30 novembre 2015

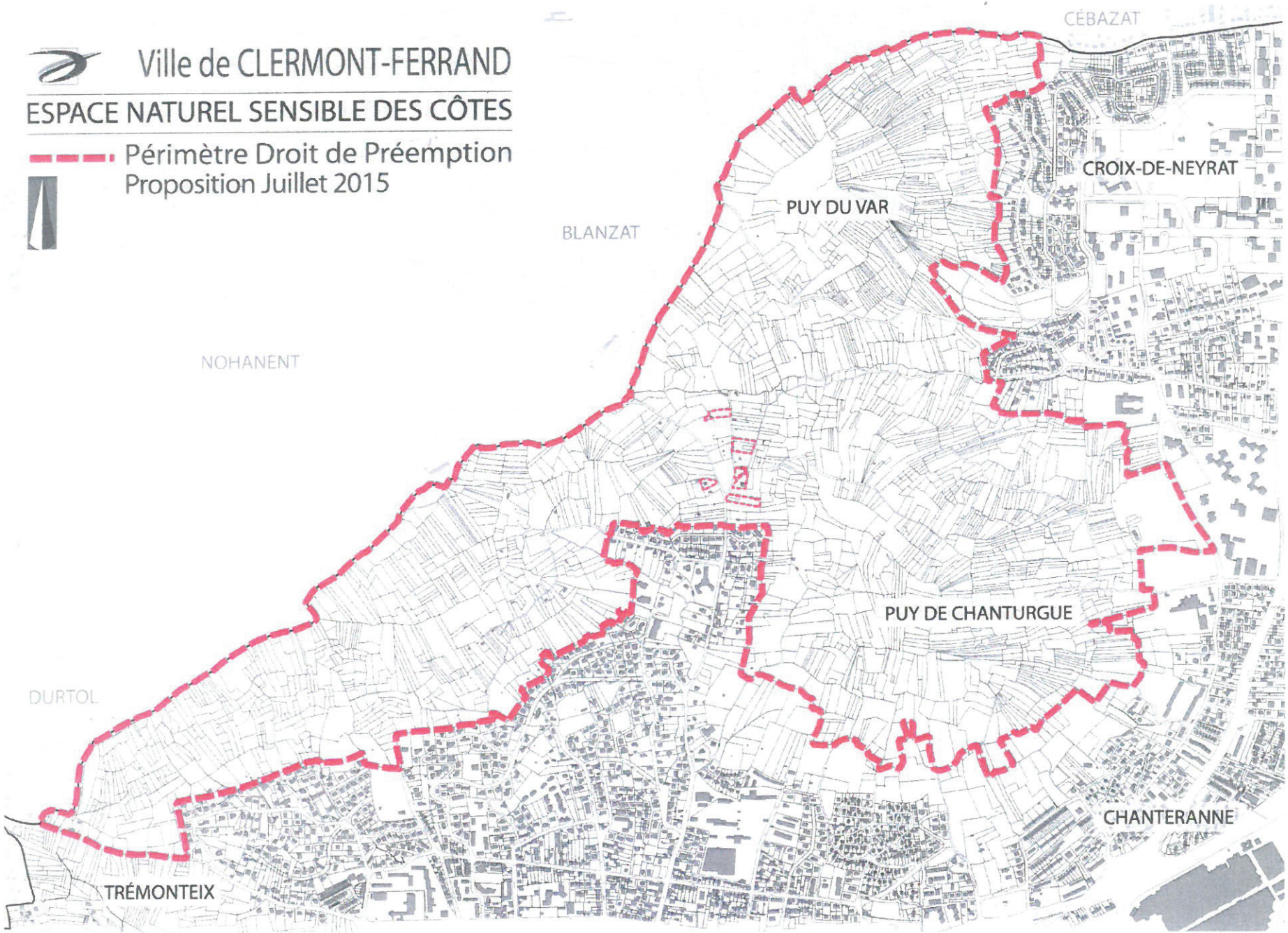
Pour le Maire et par délégation

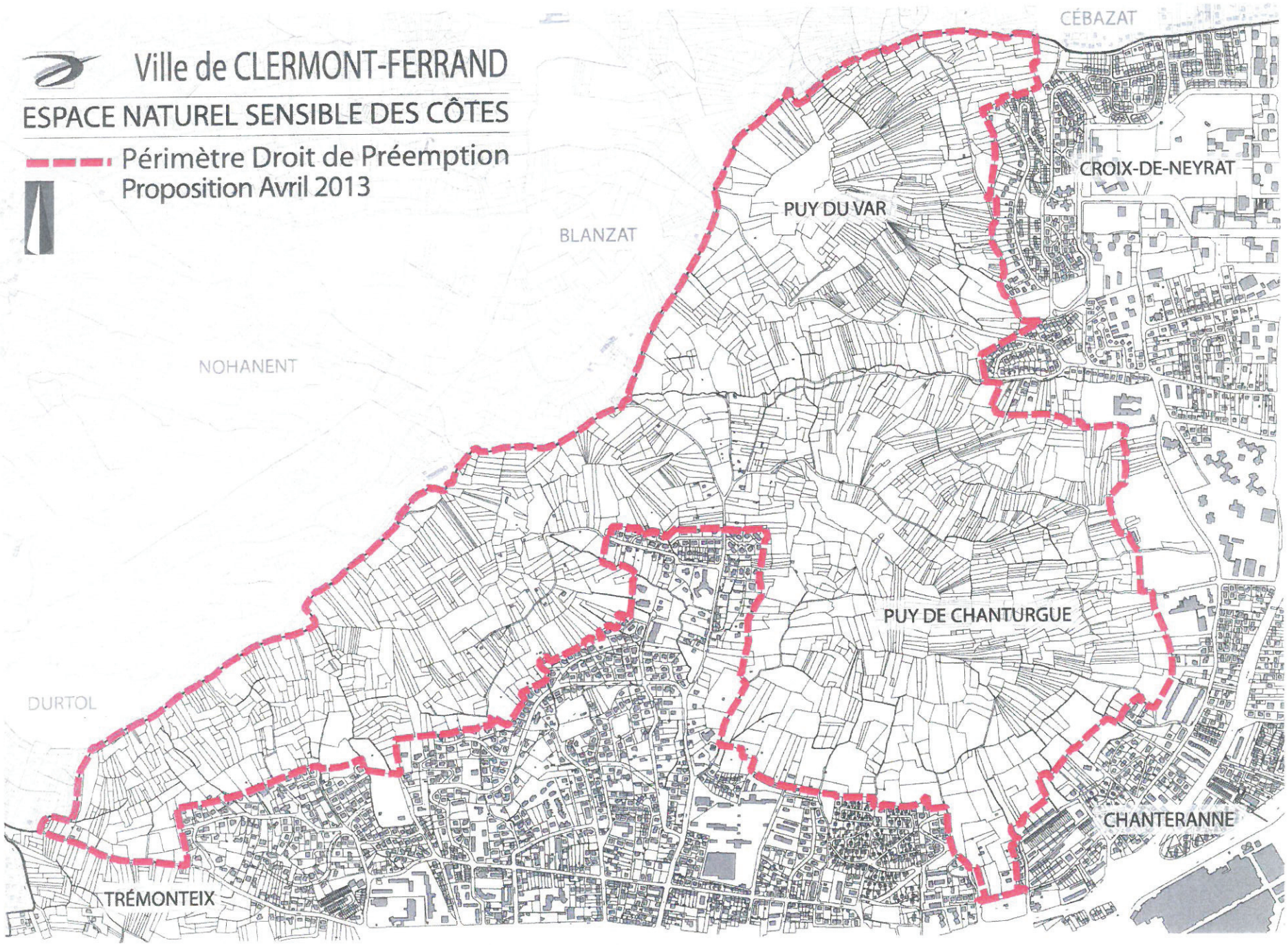
L’Adjoint

Grégory BERNARD


Ville de CLERMONT-FERRAND
ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CÔTES
Périmètre Espace Naturel Sensible
Proposition Juillet 2015
CEBAZAT
CROIX-DE-NEYRAT
PUY DU VAR
BLANZAT
NOHANENT
PUY DE CHANTURGUE
DURTOL
CHANTERANNE
TRÉMONTEIX


Ville de CLERMONT-FERRAND
ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CÔTES
Périmètre Espace Naturel Sensible
Proposition Avril 2013
CÉBAZAT
CROIX-DE-NEYRAT
PUY DU VAR
BLANZAT
NOHANENT
PUY DE CHANTURGUE
DURTOL
CHANTERANNE
TRÉMONTEIX


Ville de CLERMONT-FERRAND
ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CÔTES
Périmètre Droit de Préemption
Proposition Juillet 2015
CÉBAZAT
CROIX-DE-NEYRAT
PUY DU VAR
BLANZAT
NOHANENT
PUY DE CHANTURGUE
DURTOL
CHANTERANNE
TRÉMONTEIX


Ville de CLERMONT-FERRAND
ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CÔTES
Périmètre Droit de Préemption
Proposition Avril 2013
CÉBAZAT
CROIX-DE-NEYRAT
PUY DU VAR
BLANZAT
NOHANENT
PUY DE CHANTURGUE
DURTOL
CHANTERANNE
TRÉMONTEIX